



L'an deux mille vingt et un le quatorze décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme  
MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 4/12/2021

Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Catherine LESNES, Catherine MOULIN, Régis MOREL, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**

Absent-es : **Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU**

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Mme Nathalie VERGEON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. Francis Hozelle se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **Francis HOEZELLE**

### **DCM 2021/76 : DM budget principal**

Un dépassement a été observé sur le compte globalisé 012. Il s'agit principalement des dépenses de personnel qui ont augmenté, notamment suite à l'embauche dans le cadre des mesures sanitaires mises en place (surveillance pendant les 2 services de la cantine, ménage renforcé dans les écoles).

Des compensations financières viennent toutefois rééquilibrer ses dépenses : prise en charge de 80 % des salaires de 2 contrats aidés et versement des IJ d'un agent en arrêt grave maladie.

Il est donc proposé au conseil de valider la DM suivante :

#### **dépenses de fonctionnement**

compte 012

+ 32 502,91

#### **dépenses de fonctionnement**

compte 020 (dépenses imprévues)

- 18 245,05

#### **recettes de fonctionnement**

compte 74718 (participations -autres)

+ 10 545,00

compte 6419 (remboursement sur rémunération du personnel)

+ 3 712,86

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la DM telle que présentée ci-dessus

À Faux la Montagne, le 15/12/2021

La Maire

C MOULIN

